



Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée
à M.le président pour les actions en justice
Réunion orientations budgétaires pour 2024 du 11 décembre 2023
ANNEXE

**ETAT DES CONTENTIEUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE DÉCISION DEPUIS LA RÉUNION « DECISION
MODIFICATIVE N°2 DE 2023 » DU 23 OCTOBRE 2023**

Préambule

Sous le vocable contentieux, sont répertoriées les affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction pour le règlement d'un litige mettant en cause la personne publique et/ ou l'activité administrative. Ne sont pas répertoriés les recours gracieux (réclamation adressée directement à l'administration), les recours hiérarchiques et les recours administratifs obligatoires qui sont des préalables à l'action contentieuse.

Par essence, les contentieux vont concerner, au principal, la juridiction administrative de droit commun (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat) qui dispose d'une compétence exclusive pour connaître des recours en annulation et en réformation des actes des autorités publiques.

En matière sociale, les juridictions administratives spécialisées (Commission départementale et commission centrale de l'aide sociale, Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) ont été supprimées. A compter du 1er janvier 2019, en application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle, le contentieux anciennement dévolu aux commissions d'aide sociale est réparti entre le Tribunal de Grande Instance et le tribunal administratif. A noter que les jugements rendus en matière de revenu de solidarité active peuvent seulement faire l'objet d'un pourvoi en cassation, la voie de l'appel (cour administrative d'appel) ayant été supprimée.

Les contentieux portant sur l'attribution de la carte mobilité inclusion – personnes handicapées - sont partagés entre les juridictions administratives et judiciaires. Le juge administratif est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions stationnement alors que le juge judiciaire est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions invalidité et priorité.

La classification des contentieux repose sur les deux types de recours exercés devant le juge administratif : le contentieux de "l'excès de pouvoir" (contentieux de l'annulation de la décision administrative) et le "contentieux de pleine juridiction" (responsabilité, droit du contrat, condamnation pécuniaire). Aucun déféré préfectoral relevant du contentieux de l'excès de pouvoir n'est recensé.

Les matières relevant par nature du juge judiciaire sont constituées des litiges relatifs à la protection de la propriété privée, à la gestion du domaine privé, à l'état et à la capacité des personnes (sauf textes contraires). A ce titre, il appartient au juge civil de connaître de la répartition entre obligés alimentaires de leur contribution à l'aide sociale.

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
1 – Contentieux des agréments				
M. Y... Accueillant familial 9 avril 2021	<i>Contentieux du retrait de l'agrément d'accueillant familial</i> Requête en annulation de la décision prise par le Président du Conseil Départemental du 7 octobre 2020 portant retrait d'agrément d'accueillant familial de M. Y...	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement du 28 septembre 2023 rejetant la requête de la partie adverse et la condamnant à verser la somme de 700€ au Département sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.	2102025	1
Mme X... Assistante maternelle 27 septembre 2023	<i>Contentieux de la suspension de l'agrément d'assistante maternelle</i> Requête en référé-suspension de la décision prise par le Président du Conseil départemental du 17 mai 2023 portant suspension d'agrément d'assistante maternelle, de la décision du 8 juin 2023 portant retrait de cet agrément et de la décision implicite de rejet du 4 septembre 2023 sur le recours gracieux	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 12 octobre 2023. Ordonnance du 27 octobre 2023 rejetant la requête de la partie adverse	2305822	2
2 – Contentieux du personnel				
M. Y... 16 janvier 2023	<i>Contentieux de l'imputabilité d'un accident au service</i> Requête en annulation de l'arrêté pris le 17 novembre 2022 par le Président du Conseil départemental portant refus d'imputabilité au service de l'accident subi par l'agent le 18 juillet 2022.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 23 octobre 2023.	2300269	3

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
3 – Contentieux des interventions financières				
Mme X... 18 avril 2022	<i>Contentieux LGV (élus)</i> Requête tendant à l'annulation du plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) conclu le 15 février 2022 entre l'Etat, des collectivités territoriales et la SNCF Réseau	° <i>Tribunal administratif :</i> Mémoire en défense du Département le 9 octobre 2023.	2202241	4
M. Y... 14 avril 2022	<i>Contentieux LGV (contribuables)</i> Requête tendant à l'annulation du plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) conclu le 15 février 2022 entre l'Etat, des collectivités territoriales et la SNCF Réseau, ainsi que de la délibération du 25 novembre 2021 de Bordeaux Métropole, de la délibération du 7 février 2022 de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la délibération du 13 décembre 2021 du Conseil départemental des Landes et de la délibération du 16 décembre 2021 du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.	° <i>Tribunal administratif :</i> Mémoire en défense du Département le 9 octobre 2023.	2202191	5
Commune de Montauban 7 juin 2022	<i>Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (fonctionnement) - 2017</i> Appel formé par la commune de Montauban tendant à l'annulation du jugement n°1901436 du 7 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté sa requête tendant, d'une part, à l'annulation du titre exécutoire émis à son encontre le 31 décembre 2018 par le département de Tarn-et-Garonne pour avoir paiement de la somme de 152 449 euros au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du centre universitaire de Montauban pour l'année 2017 et d'autre part, à la décharge de cette somme	° <i>Cour administrative d'appel :</i> Mémoire en défense du Département le 26 octobre 2023.	2221293	6
Commune de Montauban 7 juin 2022	<i>Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (fonctionnement) – 2014</i> Appel formé par la commune de Montauban tendant à l'annulation du jugement n°2001434 du 7 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté sa requête tendant, d'une part, à l'annulation du titre exécutoire émis à son encontre le 16 janvier 2020 par le département de Tarn-et-Garonne pour avoir paiement de la somme de 152 449 euros au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du centre universitaire de Montauban pour l'année 2014 et d'autre part, à la décharge de cette somme	° <i>Cour administrative d'appel :</i> Mémoire en défense du Département le 26 octobre 2023.	2221294	7

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Commune de Montauban 7 juin 2022	<p><i>Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (fonctionnement) – 2018</i></p> <p>Appel formé par la commune de Montauban tendant à l'annulation du jugement n°2001433 du 7 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté sa requête tendant, d'une part, à l'annulation du titre exécutoire émis à son encontre le 16 janvier 2020 par le département de Tarn-et-Garonne pour avoir paiement de la somme de 152 449 euros au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du centre universitaire de Montauban pour le premier semestre 2018 et d'autre part, à la décharge de cette somme</p>	<p><i>Cour administrative d'appel :</i></p> <p>Mémoire en défense du Département le 26 octobre 2023.</p>	2221295	8
Commune de Montauban 7 juin 2022	<p><i>Contentieux du recouvrement des créances : Centre universitaire (fonctionnement) – 2016</i></p> <p>Appel formé par la commune de Montauban tendant à l'annulation du jugement n°2001433 du 7 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté sa requête tendant, d'une part, à l'annulation du titre exécutoire émis à son encontre le 16 janvier 2020 par le département de Tarn-et-Garonne pour avoir paiement de la somme de 152 449 euros au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du centre universitaire de Montauban pour l'année 2016 et d'autre part, à la décharge de cette somme</p>	<p><i>Cour administrative d'appel :</i></p> <p>Mémoire en défense du Département le 26 octobre 2023.</p>	2221296	9

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
6 – Contentieux des aides et prestations et contentieux connexes (Aide sociale à l'enfance, Aide sociale aux personnes âgées, Aide Personnalisée d'Autonomie – APA, revenu de solidarité active -RSA, obligation alimentaire)				
6.1 – Revenu de solidarité active – RSA				
Mme X... 28 octobre 2022	Action en annulation de la décision portant refus de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Dépôt de pièces complémentaires au mémoire en défense déposé le 23 décembre 2022 le 29 septembre 2023.	2206302-7	10
M. Y... 23 mai 2023	Action en annulation de la décision confirmant la décision rendue par la commission des fraudes et notifiant à M. Y... une amende administrative et un indu de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense complémentaire le 24 octobre 2023.	2302154-7	11
Mme X... 16 juin 2023	Action en annulation de la décision portant réduction du droit au revenu de solidarité active et remboursement de la somme retenue.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense complémentaire le 27 octobre 2023.	2303450-7	12
Mme X... 28 juin 2023	Action en annulation d'un refus de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 12 septembre 2023. Lettre à la juridiction le 17 octobre 2023 refusant la proposition de médiation.	2303462-7	13
Mme X et M.Y... 21 août 2023	Action en annulation de la décision rejetant le recours administratif de la partie adverse contre la décision de réduction du droit de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 24 octobre 2023.	2304780-7	14
Mme X... 23 août 2023	Action en annulation de la décision portant sur un indu de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 31 octobre 2023.	2304288-7	15

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
M. Y... 25 août 2023	Action en annulation de la décision rejetant le recours administratif de la partie adverse contre la décision de réduction du droit de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 12 septembre 2023. Mémoire en défense complémentaire le 17 octobre 2023.	2304858-7	16
M. Y... 6 septembre 2023	Action en annulation de la décision de rejet implicite de la commission de recours amiable de la caisse d'allocations familiales portant sur un indu de la prime d'activité.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du Département le 18 septembre 2023.	2305302-7	17

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
6.2 – Obligation alimentaire				
Département 14 avril 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de M. Y...	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : Désistement du Département suite au décès de M. Y...	RG22/00474	18
M. Y... 15 septembre 2023	Action en contestation du jugement rendu le 26 juillet 2023 par le tribunal judiciaire de Montauban fixant la participation M.Y... en tant qu'obligé alimentaire de Mme X..., aux frais d'hébergement suite à son admission à l'aide sociale.	° <i>Cour d'appel de Toulouse</i> : Constitution d'avocat pour le Département le 23 octobre 2023.	RG23/03268	19
Département 27 février 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : Désistement du Département suite au décès de Mme X...	RG23/00276	20
Département 26 juin 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : En attente de jugement.	RG23/00725	21
Département 4 septembre 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : En attente de jugement.		22
Département 25 octobre 2023	Fixation de la participation des obligés alimentaires suite à l'admission à l'aide sociale à l'hébergement de Mme X...	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : En attente de jugement.		23

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
6.3 – Aide sociale				
<i>6.3.1 – Contentieux de l'admission à l'aide sociale pour personnes âgées</i>				
Département 14 juin 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 8 août 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00194	24
Département 23 août 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 31 août 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines d'Ile de France comme curateur.	RG23/00600	25
Département 24 août 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 1 ^{er} septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00235	26
Département 28 août 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 1 ^{er} septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00234	27

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 28 août 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 1 ^{er} septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00233	28
Département 4 septembre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 7 septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00241	29
Département 19 septembre 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 27 septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00267	30
Département 19 septembre 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 27 septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00265	31

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 19 septembre 2023 (3ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : Ordonnance du 27 septembre 2023 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG23/00266	32
Département 3 octobre 2023 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de M. Y...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : En attente de décision.		33
Département 3 octobre 2023 (2ème affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : En attente de décision.		34
Département 25 octobre 2023	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier de Mme X...).	° <i>Juge aux affaires familiales</i> : En attente de décision.		35
7 – Handicap				
7.1 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention invalidité				
Mme X... 15 juin 2023	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité.	° <i>Tribunal judiciaire</i> : Mémoire en défense du Département le 22 septembre 2023.	RG 23/00174	36

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
8 – Contentieux Répressif				
Département 27 septembre 2023	Dépôt de plainte pour menace et violence verbale exercées à l'encontre des agents départementaux de la Maison des solidarités de Montauban	° <i>Procureur de la République</i> En cours d'instruction		37
Département 4 octobre 2023	Complément au signalement effectué auprès du Procureur de la République le 29 juin 2023 sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale pour diffamation, injure et harcèlement à l'encontre des élus et du personnel RSA / Insertion du Département	° <i>Procureur de la République</i> En cours d'instruction		38
Département 4 octobre 2023	Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République pour menaces et intimidation commis contre des personnes exerçant une fonction publique (soit le personnel RSA / Insertion du Département)			
Département 19 octobre 2023	Signalement effectué auprès du Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale pour menaces et outrages exercés à l'encontre des agents départementaux affiliés à la protection maternelle et infantile	° <i>Procureur de la République</i> En cours d'instruction		39